

Fin de vie : « La souffrance est un mal qui doit être soulagé »

OF du 25 février 2026

Religion. Monseigneur Laurent Dognin, évêque de Quimper et Léon, s'exprime au moment où la loi instituant un « droit à l'aide à mourir » est de retour à l'Assemblée nationale.

● Recueilli par Pascale Le Guillou

Entretien

Monseigneur Laurent Dognin,
évêque de Quimper et Léon.

L'Assemblée nationale se penche à nouveau sur la création d'un droit à l'aide à mourir. Pourquoi souhaitez-vous prendre la parole ?
Je le fais parce que j'entends les inquiétudes exprimées par les personnes les plus fragiles, leurs familles, les soignants. J'entends la peur de ce que ce droit à mourir va impliquer, la responsabilité énorme qui va peser sur toutes ces personnes. Je trouve cela très préoccupant.

Que représente pour vous l'idée d'aider une personne à mourir ?
On parle de rupture anthropologique. C'est très grave. On compare souvent ce texte avec la loi Leonetti, qui permet d'endormir des personnes en grande souffrance, mais ce n'est pas la même chose du tout ! Donner des soins, endormir, cela n'a rien à voir avec le fait d'administrer une substance létale pour faire mourir.

Que craignez-vous ?
Il n'y a pas que la personne en fin de vie qui est concernée, il y a ses proches. Cette loi peut créer de grosses divisions dans la famille, certains vont soutenir le choix de la personne, d'autres vont être contre. Pour le personnel soignant aussi, ce droit risque de bouleverser leur mission.



Monseigneur Laurent Dognin, évêque de Quimper et Léon. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Le serment d'Hippocrate c'est de donner la vie, pas la mort. On voit que dans certains pays, les garde-fous sautent petit à petit. Cela me pose question. Ce que je crains, c'est que des personnes très âgées et qui souffrent vont se sentir de trop, un poids pour la société et pour leur famille, et vont se poser la question : « Ne serait-ce pas mieux que je demande à mourir ? ».

Il est nécessaire d'accompagner la vie jusqu'au bout...

Dans les unités de soins palliatifs, il y a des personnes qui demandent à mourir. Mais à partir du moment où les soins sont donnés, pas seulement contre la douleur, mais avec

un accompagnement moral, psychologique et spirituel, à ce moment-là, l'expérience montre qu'elles ne demandent plus à mourir, mais à être accompagnées jusqu'au terme de leur vie. Quand on parle de la dignité de l'être humain, à mon avis elle est là, dans cet accompagnement, cette proximité, cette fraternité avec les êtres les plus fragiles. Ces moments-là, où on arrive à la fin d'une vie, on voit des choses extraordinaires, des familles qui se réconcilient, le père qui demande pardon à ses enfants ou réciproquement. J'en ai été témoin, j'ai vu des belles choses. Je parle d'une expérience personnelle, ce n'est pas théorique.

Vous demandez donc à développer les soins palliatifs.

Je pense qu'il faut absolument développer les soins palliatifs. La souffrance est un mal qui doit être soulagé. Pouvoir tenir la main d'une personne qui a été endormie parce qu'elle souffre de trop, c'est très important. Et ce n'est pas la même chose que d'aider à mourir. Les soins palliatifs, c'est une présence jusqu'à la fin de la vie. C'est ce que permet la loi Leonetti, en considérant également le refus de l'acharnement thérapeutique.

Vous évoquez la clause de conscience.

Oui car cette clause existe pour les médecins, il en faudrait une également pour les hôpitaux et Ehpad. Beaucoup me disent qu'ils ne veulent pas proposer l'euthanasie. Si jamais cette clause de conscience n'était pas présente, on risque des fermetures de lieux d'hébergement et de soins. J'ai déjà entendu un directeur qui s'interroge sur la suite de son activité.

Au sein de l'Église, ce droit à mourir va aussi bouleverser les choses...

Oui forcément. Cela va mettre les prêtres et les aumôniers en difficulté. La loi divine dit : « Tu ne tueras point ». Comment réagir devant une personne qui va demander à recevoir le sacrement des malades ? Bien sûr, on ne va jamais dire non, mais cela va poser beaucoup de questionnements.